Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 12 avril 2021 Séance du 10 mars 2021

21 Musée Gallé-Juillet - Dons en mécénat - LINOL et VATINEL

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN Po	ouvoir à : M.	AKABLI
Mme FAZAL Po	ouvoir à : M.	CABARET
Mme MEUNIER Po	ouvoir à : M.	BROCHOT
Mme TALL Po	ouvoirà: M.	DEME
M. BULUT Po	ouvoirà: Mm	ne SGHIRI
M. PERRIN Po	ouvoirà: Mn	ne PEREZ
Mme SAKHO Po	ouvoir à : Mn	ne SAVAS
M. KHOULA Po	ouvoir à : M.	MARTIN
M. N'DIAYE Po	ouvoir à : Mm	ne LEHNER
Mme SOW Po	ouvoir à : M.	LEMAIRE
M. EL OUASTI Po	ouvoir à : Mm	ne ALKAYA
M. ZAHRAOUI Po	ouvoir à : Mm	ne DUHIN
Mme SENET Po	ouvoir à : M.	BOUKHACHBA
M. SERTAIN Po	ouvoirà: Mm	ne DUCHATELLE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
-	Nombre de conseillers en exercice :	39
-	Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M.	7
	LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
-	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

Date de la convocation : 06/04/2021

Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre de mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision et par courrier en date du 16 avril 2012, la Direction Générale des Finances Publiques a habilité la ville de Creil à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet, en tant que musée de France.

La collection de faïences fines du musée s'est considérablement enrichie ces dernières années en accord avec la politique d'acquisition définie dans le projet scientifique et culturel. Elle compte environ 3 000 céramiques, dont plus de 2 000 faïences fines de Creil, conservées au sein de la maison de la faïence.

Jean-Claude et Nicole LINOL souhaitent donner à la ville de Creil sous la forme d'un mécénat, un ensemble de 57 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau, estimé à 1 680,00 € par l'expert Arnold ROUSSELLE. Cet ensemble offre un résumé de l'histoire de la production des faïenceries de Creil et Montereau et pourra permettre un roulement des collections permanentes.



Conseil municipal du 12 avril 2021



Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Monsieur Dominique VATINEL souhaite donner à la ville de Creil sous la forme d'un mécénat, un ensemble de 22 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau, estimé à 1 420,00 € par l'expert Arnold ROUSSELLE.

Cette acquisition viendra compléter la connaissance des séries au décor imprimé réalisées par les faïenceries de Creil et Montereau.

Il vous est proposé d'accepter les dons en mécénat de 57 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau de la part de Jean-Claude et Nicole LINOL, et de 22 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau de la part de monsieur Dominique VATINEL.

Vous êtes appelés à voter.





Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2011,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 10 mars 2021, Entendu le rapport de présentation.

Vote ordinaire :

Votants: 32 Pour : 32 Contre: 0 Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter le don de 57 pièces en faïence fine de Creil et Montereau d'une valeur de 1 680,00 € de la part de Jean-Claude et Nicole LINOL.

Article 2 : de mentionner le don de Jean-Claude et Nicole LINOL sur le cartel d'exposition des assiettes.

Article 3 : d'accepter le don de 22 pièces en faïence fine de Creil et Montereau d'une valeur de 1 420,00 € de la part de monsieur Dominique VATINEL.

Article 4 : de mentionner le don de Dominique VATINEL sur le cartel d'exposition des assiettes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 1 3 AVR. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Ø

DOCUMENT CERTIFIÈ EXECUTOIRE après dépôt en sous-préfecture le 23/04/24. et publication ou notification le ... 23 (OLL 24... CREIL le 23 (04 1 2021

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du pôle "Vie de la Cite"

Corinne FABLET



Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021

510

ID: 060-216001743-20210412-DLRG210423022-DE